

Compte rendu de la séance du 31 Août 2017

Secrétaire(s) de la séance:

Fabrice CARNEIRO, Christine VIGNY

Ordre du jour:

DE_2017_08_43 Adoption du procès verbal du Conseil du 17 juillet 2017

DE_2017_08_44 Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique

DE_2017_08_45 Système d'alerte et d'information aux populations

DE_2017_08_46 Achat d'un tracteur : demande de subvention

DE_2017_08_47 Plan de circulation : avis du Conseil

DE_2017_08_48 Rue du 11 juin. AMO

Délibérations du conseil:

ACHAT D'UN TRACTEUR : DEMANDE DE SUBVENTION (DE 2017 08 46)

Le récent accident survenu lors de la tonte du Parc de l'an 2000 a mis en avant la difficulté d'entretenir cet espace avec les moyens actuels.

Il y a donc lieu de remplacer le tracteur accidenté par un modèle plus puissant qui pourra être équipé d'une épareuse.

Ce dernier outil, outre qu'il permettra d'entretenir les pentes du parc, permettra l'entretien des bas côtés ce qui diminuera d'autant les coûts d'entretien versés à la Communauté de commune et assurera un gain de temps important par rapport au fauchage manuel.

Il faut rappeler que le tracteur sert également au déneigement et qu'à ce titre il est indispensable

Le coût estimatif est de remplacement sur la base d'un tracteur d'occasion est de 39 960 €TTC

Compte tenu de l'état du tracteur il est peu probable qu'il soit réparable.

Nous pouvons solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire d'un montant de 8 000.00€

Le plan de financement peut donc s'établir comme suit

Tracteur	33 300 €HT
Total	39 960 €TTC

Subvention au titre de la réserve parlementaire :	8 000 €
---	---------

Autofinancement	25 300 €
-----------------	----------

Total HT	33 300 €
----------	----------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le plan de financement tel que proposé

Sollicite une subvention de 8 000.00€ au titre de la réserve parlementaire

Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE (DE 2017 08 44)

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'après le départ par voie de mutation d'un agent de maîtrise il y a lieu de remplacer numériquement cet agent.

La collectivité comptant déjà deux agents de maîtrise (un nommé, l'autre devant être nommé suite à sa réussite à l'examen professionnel) il reste néanmoins un poste d'agent de maîtrise vacant le précédent agent parti n'ayant pas été remplacé.

Cependant, l'organisation des services techniques ne nécessitant pas 3 agents de Maîtrise Monsieur le Maire propose de remplacer un agent de maîtrise par un adjoint technique territorial.

Il existe un poste d'adjoint technique vacant mais celui-ci est à temps partiel (80%), or le fonctionnement des services nécessite un temps complet.

Il est donc proposé au Conseil de transformer le poste d'adjoint technique territorial à temps partiel créé par délibération du 16 juillet 2010 en poste à temps complet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL :

- approuve la transformation du poste à temps complet.

Le tableau des effectifs compte donc 8 adjoints techniques territoriaux

SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION AUX POPULATIONS (DE 2017 08 45)

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du travail mené par le Ministère de l'intérieur dans le cadre du déploiement du système d'alerte et d'information aux populations qui consiste notamment dans une rénovation des sirènes existantes afin de les placer sous commande directe du Ministère.

Pour ce qui est de la sirène communale, sa mise aux nouvelles normes représente un coût de 9 000.00€ dont

2 670.00€ restent à charge de la commune.

Si la sirène est intégrée au SAIP, elle ne peut plus servir à alerter les sapeurs pompiers volontaires. Or, malgré le nouveau dispositif permettant de mobiliser les sapeurs pompiers, le Service départemental d'incendie et de secours souhaite que la sirène reste opérationnelle en cas de panne du système informatique.

Compte tenu de ces éléments, coût et mobilisation des pompiers, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de refuser la mise aux normes SAIP de la sirène communale.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de ne pas donner suite à la proposition du Service interministériel de défense et de protection civile relative au Système d'alerte et d'information aux populations.

PLAN DE CIRCULATION : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL (DE 2017 08 47)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le futur plan de circulation de La Roquebrou.

Création de 2 zones 30 :

La première rue de la Gare, rue Gilles de Montal, le Pont, rue de la Trémolière et avenue des Platanes

La seconde rue Damont

Mise en place d'un Stop route de Pontus à l'intersection avec la rue Damont

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve par 9 voix pour (Blandino, de La Rocque, Vigny, Barbecot, Beynel, Flotte, Hauquin, Besse, Malvezin) et 4 voix contre (Audissegues, Carneiro, Lepzinsk, Rougé) la proposition de plan de circulation.

RUE DU 11 JUIN : MAÎTRISE D'OEUVRE (DE 2017 08 48)

La délibération est retirée de l'ordre du jour

